



Akademie voor Nuuze Vlaemsche Taele

Institut de la Langue Régionale Flamande

Elections Régionales 2010

Motion pour la Langue Régionale Flamande

Préambule : le flamand est enseigné depuis 2007 dans le cycle 3 de trois écoles primaires publiques et une école primaire privée de l'Académie de Lille dans le cadre de la loi sur l'expérimentation en secteur scolaire pour une durée de 3 ans qui s'achève à la fin de la présente année scolaire. Cet enseignement concerne actuellement 132 élèves. L'expérimentation est en cours d'évaluation et devra donner lieu à un avis du Rectorat de Lille afin que le Ministère de l'Education Nationale puisse se positionner sur l'extension de l'offre d'enseignement du flamand, langue régionale, langue transfrontalière parlée par plus de 1.500.000 européens et considérée par l'UNESCO comme langue en danger.

Par la présente, l'Institut de la Langue Régionale Flamande (ANVT-ILRF*) qui se fait le relais des parents, des collectivités locales et du tissu associatif de Flandre française, attire l'attention des candidats aux élections régionales de 2010 sur ce pan de notre culture régionale immatérielle et populaire.

Elle demande, à ce titre, aux candidats têtes de liste aux élections régionales de bien vouloir se prononcer sur le soutien qu'ils pourront porter et l'action qu'ils pourront mener avec leurs colistiers en faveur de la Langue Régionale Flamande pendant la durée de leur prochaine mandature au sein du Conseil Régional.

Nous soumettons ci-dessous le contenu d'une motion remise le 05 février 2010 au Ministère de l'Education Nationale, motion soutenue par l'ensemble des associations régionales membres de la Fédération pour les Langues Régionales dans l'Enseignement Public. Nous souhaitons connaître votre position sur les différents points :

- **Egalité de traitement entre les langues de France**
 - Nous demandons une adaptation des moyens dont disposent les promoteurs de la langue flamande ainsi qu'une régulation et une pérennisation des aides à l'ANVT-ILRF basées sur les modèles des autres régions de France et que ce principe soit appliqué à toutes les structures de langues régionales de France métropolitaine et d'Outre Mer au nom du principe d'égalité affiché au fronton de nos mairies.
- **Officialisation de l'enseignement du flamand au delà du dossier de l'expérimentation, dans le primaire mais également dans le secondaire, jusques et y compris dans le cycle universitaire et l'attribution d'un véritable statut de langue régionale (maternelle ou seconde) assurant sa pérennisation.**
 - En ajoutant le flamand occidental sur la liste des langues pouvant être enseignées en secteur scolaire au même titre que les autres langues régionales de France.
 - En étendant le processus d'enseignement de la langue régionale flamande à toutes les communes qui en font la demande

* L'ANVT-ILRF est une fédération regroupant 15 associations et des élus de l'arrondissement de Dunkerque. Elle a été créée en 2004. Elle promeut la Langue Régionale Flamande dans son enseignement et dans son usage culturel, public et économique notamment transfrontalier.

- En répondant à l'attente des parents qui sont favorables à près de 90 % à la poursuite de cet enseignement au 2nd degré
 - En mettant en œuvre une véritable formation en langue régionale pour les Maitres (Formation continue et temps d'échanges avec les autres enseignants ; Octroi de créneaux de décharge horaire pour la production d'outils pédagogiques ; Formation en Langue et Culture Régionale pour une Habilitation des enseignants du 1^{er} degré ; Mise en place de cours de Langue et Culture Régionales Flamandes à l'Université pour les étudiants et notamment ceux qui se destinent à l'enseignement et aussi à d'autres métiers : étudiants en LEA – filière tourisme – Culture - etc...)
 - En créant un Conseil Académique de Langue Régionale au sein de l'Académie de Lille avec participation d'élus et de membres de l'Institut de la Langue Régionale Flamande
- **Mise en œuvre d'un enseignement bilingue**
 - Nous souhaitons que rapidement et sur le modèle d'autres langues régionales, il puisse être proposé dans l'enseignement public du département du Nord une offre d'enseignement bilingue flamand-français afin de développer l'assimilation linguistique par les enfants des familles qui le désirent.
 - **Mise en œuvre d'une véritable politique de promotion de la langue régionale en dehors de l'école (signalétique bilingue, aide à l'action culturelle,...)**
 - Nous souhaitons la signature d'une convention tripartite : Education Nationale – Collectivités territoriales – ANVT/ILRF afin de promouvoir l'usage du flamand hors les murs de l'école
 - Cette mise en œuvre doit s'accompagner d'une véritable volonté budgétaire de la part de l'Etat et des Collectivités territoriales et non d'une simple déclaration d'intention.
 - Ces demandes doivent permettre de **généraliser la création d'Offices Publics** pour toutes les langues régionales et y compris pour le flamand à l'instar de ce qui a été fait pour la langue basque, la langue bretonne et pour d'autres.

Les réponses concernant le positionnement des candidats seront communiquées à la presse et mises en ligne sur le site internet de l'ANVT-ILRF.

*Jean Paul Couché
Président de l'ANVT-ILRF*